

# GUIDE utilisateur

## Module Déclaration de Tension

### Mars 2026

# I. Sommaire

## Table des matières

I.	<b>Sommaire</b>	.2
II.	<b>Introduction</b>	.3
III.	<b>Interface utilisateur</b>	.4
	1. Consultation des tensions	.4
	2. Mise à jour déclarations	.4
	3. Déclaration d'une tension	.5
IV.	<b>Les typologies de tension</b>	.7
	1. Tension interne à l'ES	.7
	2. Saturation des urgences	.8
	3. SMUR	.8
	4. Engorgement SAMU	.8
	5. Rupture filière	.9
	<b>Annexe</b>	.10

## II. Introduction

Le module « Déclaration de Tension » de la plateforme **eCerveau** adresse la possibilité de déclarer 5 typologies de tension qui disposent chacune d'une gradation.

- ✓ **Tension interne à l'ES** : composée de 3 niveaux : Alerte, Tension ES, Plan Blanc
- ✓ **Saturation des urgences** : composée de 3 niveaux : Alerte, Temporisation SAMU, Demande de régulation des admissions
- ✓ **SMUR** : composée de 3 niveaux : Alerte, Suspension partielle, Suspension totale
- ✓ **Engorgement des SAMU** : composée 3 niveaux : Alerte SAMU, Engorgement SAMU, Régulation supra-territoriale
- ✓ **Rupture filière** : composée de 2 niveaux : Alerte, Rupture filière

Chaque niveau de « sous-typologie » implique des acteurs différents. Le module se veut être un outil dont le principal objectif est d'identifier et de tracer les épisodes de tension rencontrés par les établissements de santé. Il n'est pas un rouage actif dans le mécanisme de prise de décision.

Il répond aux besoins suivants :

- **Déclarer** une tension pour un établissements de santé
- **Consulter** l'ensemble des déclarations à l'échelle régionale
- **Suivre** les déclarations à chaque étape
- **Partager** l'information avec les acteurs de la région
- Analyser rétrospectivement les tensions déclarées

### III. Interface utilisateur

#### 1. Consultation des tensions

A l'ouverture du module, l'utilisateur peut consulter toutes les déclarations de sa région dont le statut est « En cours » dans un tableau récapitulatif.

Plusieurs filtres sont disponibles permettant de filtrer le tableau selon un ou plusieurs critères : la période, les typologies de tension, le ou les établissement(s) de santé et le statut de la déclaration.

N°	Typologie / Niveau	Département et ES	Ouverture	Clôture	Durée	Tendance	Statut	M.A.J.	Actions
1510	Tension interne ES Plan Blanc	21	lun. 16 mars 2026 14h24	→	9 j 18h		En cours	lun. 16 mars 2026 14h28	
1493	Saturation des urgences Alerte SU	71	jeu. 26 févr. 2026 10h05	→	28 j 0h		En cours	jeu. 26 févr. 2026 10h09	
1479	Rupture filière Rupture de filière	71	lun. 16 févr. 2026 15h40	→	37 j 18h		En cours	lun. 16 févr. 2026 15h42	
1457	SMUR Suspension SMUR	89	mer. 7 janv. 2026 15h55	→	77 j 18h		En cours	ven. 23 janv. 2026 15h37	

Il est également possible de consulter le détail de chaque déclaration, sans avoir la possibilité de la modifier.

Statut	Statut
En cours	En cours

Tension interne ES | Plan Blanc | ORSAN AMAVI

lun. 16 mars 2026 14h24 → 9 j 18h

Durée

9 j 18h

Déclarant  
NOEMIE LARTEAU

Dernière mise à jour  
lun. 16 mars 2026 14h28

Action.s

- Organiser la gestion des lits (aux urgences et dans les unités d'hospitalisation concernées) en collaboration avec les urgences et la CCH ;
- Organiser le dispositif d'urgence médico-psychologique à destination des impliqués, des familles et proches de victimes, des victimes somatiques hospitalisées et des soignants en lien avec l'ARS

#### 2. Mise à jour des déclarations

Les utilisateurs disposant des droits de créations de déclarations peuvent également mettre à jour les déclarations liées à leur(s) établissement(s) de rattachement. La mise à jour d'une déclaration permet d'ajouter de nouvelles informations, comme des précisions sur la situation ou la date

clôture. En revanche, les paramètres définis lors de la création initiale, notamment la discipline concernée, le motif ou les actions déclarées ne peuvent pas être supprimés ni modifiés. Seules des informations complémentaires peuvent être ajoutées.

Il existe des façons de modifier une déclaration.

La première consiste à cliquer sur le bouton représenté par trois points dans la colonne « Action » du tableau récapitulatif, puis de cliquer sur éditer / clôturer.

Fendance	Statut	M.A.J.	Actions
	En cours	mer. 4 juin 2025 10h23	⋮
	En cours	ven. 16 mai 16h13	👁️ Consulter ✏️ Editer   Clôturer

La seconde manière de modifier une déclaration se fait depuis le volet de consultation d'une déclaration, accessible en cliquant sur la ligne correspondante dans le tableau récapitulatif. Une fois le volet ouvert il suffit de cliquer sur le bouton représenté par trois points, puis sélectionner l'option « Editer / Clôturer » pour accéder au formulaire de mise à jour.

1 sur 1 déclarations Fermer X

CENTRE HOSPITALIER

2

Prévu Amélioration

Tension interne ES Alerte ES

Editer | Clôturer

Supprimer

lun. 21 juill. 2025 13h59

Durée

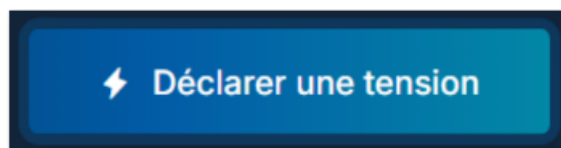
Déclarant Héloïse AliasSix Dernière mise à jour lun. 7 juill. 2025 15h09

Motif.s

✓ Défaut PT ✓ RH Médicale

### 3. Déclaration d'une tension

Seuls les utilisateurs disposant des droits de déclaration sur leur(s) de rattachement peuvent effectuer une déclaration de tension pour un établissement donné. Pour cela, il faut cliquer sur le bouton « Déclarer une tension » situé en haut à droite du tableau récapitulatif.



L'utilisateur rentre ensuite dans le tunnel de déclaration permettant de l'accompagner sur la complétion du formulaire.

### Etablissement de santé en tension

Sélectionner l'établissement de santé en tension :

CATTP CENTRE DE JOUR  
UPSILON (21)

CATTP LA CHARTREUSE  
MAISON MATISSE (21)

CENTRE ACCES VISION DIJON  
(21)

CENTRE ANTITUBERCULEUX  
ET VACCINATION (21)

CENTRE D'EXPERTISE MEDICO  
SPORTIVE (21)

CENTRE DE GUIDANCE  
INFANTILE CH BEAUNE (21)

- 1 Etablissement
- 2 Typologie
- 3 Niveau

↳ Quitter la déclaration

←
Etape suivante →

Il est possible de quitter la déclaration sans enregistrer à tout moment en cliquant sur le bouton « Quitter la déclaration ». Une fenêtre de confirmation s'ouvre afin de valider la décision.

i

Êtes-vous sûr de vouloir quitter ?

Si vous quittez maintenant, toutes les informations saisies durant cette déclaration seront définitivement perdues. Êtes-vous sûr de vouloir quitter ?

Annuler
Quitter cette déclaration

Des flèches de navigation permettent de passer à l'étape suivante ou de revenir à l'étape précédente du formulaire de déclaration. Les informations renseignées à chaque étape sont automatiquement sauvegardées : elles restent affichées même si l'on revient en arrière dans le formulaire.

←

Etape suivante →

La navigation entre les étapes du formulaire de déclaration peut aussi se faire via le fil d'Ariane situé à droite du formulaire. Celui-ci permet d'accéder directement à l'étape souhaitée sans avoir à passer par les étapes intermédiaires. Les informations déjà saisies restent enregistrées.

**CENTRE HOSPITALIER**

Tension interne ES

✓
Etablissement

✓
Typologie

3
Niveau

↳ Quitter la déclaration

## IV. Les typologies de tension

### 1. Tension interne à l'ES

La typologie Tension Interne à l'ES est divisées en 3 « sous-typologies » :

Sous-typologies	Définition	
Niveau 1	<b>Alerte</b>	Déclaration d'une difficulté au niveau de l'établissement ayant un impact sur la prise en charge des patients (matériels, locaux, RH, flux patient), concernant une ou plusieurs disciplines. Cette situation nécessite la mise en place de mesures d'adaptation des organisations.
Niveau 2	<b>Tension ES</b>	Déclaration d'une difficulté ou impossibilité de prise en charge des patients au sein d'un établissement avec déclenchement du plan de mobilisation interne niveau 1. Demande de réorientation des patients. La difficulté impacte l'organisation de l'établissement et peut concerner une ou plusieurs disciplines.
Niveau 3	<b>Plan Blanc</b>	Plan d'organisation des gestions de situations sanitaires exceptionnelles ayant un impact potentiellement majeur sur l'établissement de santé. Il permet la mobilisation de toutes les capacités de l'établissement (moyens humains et logistique) et d'assurer la prise en charge des patients lors d'événements graves et/ou inhabituels tout en maintenant la continuité et la qualité des soins des patients non directement impliqué dans l'événement, par la mobilisation au plus juste des ressources nécessaires. Les ES doivent suivre la procédure réglementaire de déclaration de plan blanc.

## 2. Saturation des urgences

La typologie Saturation des urgences est divisées en 4 « sous-typologies »

Sous-typologie	Définition	
Niveau 1	<b>Alerte SU</b>	Déclaration d'une difficulté au niveau du service d'urgence ayant un impact sur la prise en charge des patients (fermeture UHCD, RH, flux patients, ...)
Niveau 2	<b>Temporisation SAMU 4h</b>	Demande d'une régulation du flux SAMU pour une durée déterminée par la région vers d'autres structures d'Urgences = arrêt d'adressage de patient par le SAMU-SAS vers la structure pendant <b>4 heures</b> .
Niveau 3	<b>Régulation de l'accès au SU</b>	Déclaration d'une régulation temporaire de l'accès au SU suite à une décision officielle de l'ARS/DD-ARS pour une structure autorisée de médecine d'urgence = fermeture de l'accès spontanée au SU, seuls les patients régulés par le SAMU-SAS sont pris en charge.
Niveau 4	<b>Suspension activité SU</b>	Déclaration d'une suspension temporaire d'activité (fermeture du SU) suite à une décision officielle de l'ARS/DD-ARS pour une structure autorisée de médecine d'urgence.

## 3. SMUR

La typologie SMUR est divisée en 3 « sous-typologies »

Sous-typologie	Définition	
Niveau 1	<b>Alerte</b>	Déclaration d'une difficulté au niveau du SMUR pouvant évoluer vers une suspension.
Niveau 2	<b>Suspension partielle SMUR</b>	Déclaration d'une suspension partielle SMUR suite à une décision de l'ARS/DD-ARS pour une structure autorisée de médecine d'urgence, correspondant au maintien temporaire d'une équipe non médicalisée.
Niveau 3	<b>Suspension SMUR</b>	Déclaration d'une suspension d'activité suite à une décision officielle de l'ARS/DD-ARS pour une structure autorisée de médecine d'urgence = Fermeture totale du SMUR.

## 4. Engorgement SAMU

La typologie Engorgement SAMU est divisées en 3 « sous-typologies » :

Sous-typologie	Définition	
Niveau 1	<b>Alerte SAMU</b>	Déclaration d'une inéquation entre la demande (flux d'appels et/ou de demande médicale) et les moyens disponibles au niveau des SAMU (personnel, plateau technique) nécessitant une adaptation des ressources au sein du SAMU.
Niveau 2	<b>Engorgement SAMU</b>	Déclaration d'une inéquation entre la demande (flux d'appels et/ou de demande médicale) et les moyens disponibles au niveau des SAMU (personnel, plateau technique) nécessitant une interaction/appui régional.
Niveau 3	<b>Régulation supra-territoriale</b>	Déclaration d'une inadéquation entre la demande (flux d'appels et/ou de demande médicale) et les moyens disponibles au niveau des SAMU nécessitant la mobilisation coordonnée de ressources supra-territoriales (interdépartementales ou interrégionales) dans le cadre d'une Situation Sanitaire Exceptionnelle (type accident de grande ampleur, attentat, évènement inconnu ...)

## 5. Rupture filière

La typologie Rupture filière est divisées en 2 « sous-typologies » :

<b>Sous-typologie</b>	<b>Définition</b>	
Niveau 1	<b>Alerte filière</b>	Déclaration d'une difficulté au sein d'une filière d'urgences nécessitant de modifier l'organisation des structures de médecine d'urgence ou de leur aval sans demande de réorientation des patients
Niveau 2	<b>Rupture filière</b>	Déclaration d'une impossibilité de prise en charge des patients au sein d'un établissement pour une filière d'urgences donnant lieu à une demande de (ré)orientation des patients.

La liste des filières pour lesquelles il est possible d'effectuer une déclaration dans la typologie « Rupture filière » est paramétrable au niveau régional.

# ANNEXE

